

PROCES VERBAL Assemblée Générale Mixte 10/10/2016

Salle Maurice Baquet - 8 rue Pierre de Coubertin 69380 Chazay d'Azergues

INVITES

- Présidents de clubs
- Elus et salariés du Comité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

· Frédéric Fournet (Directeur Adjoint) - excusé

METROPOLE DE LYON

Jean-Jacques Sellès (Conseiller métropolitain adjoint aux sports) - excusé

DEPARTEMENT DU RHONE

- Michel Thien (Vice-président du Rhône en charge des sports) excusé
- · Jean-Bernard Poissant (Directeur des sports) excusé

MAIRIE DE CHAZAY D'AZERGUES

- Pascale BAY (2^{ème} adjoint, conseillère départementale du Rhône) présente
- Hervé Darges (3^{ème} adjoint) présent

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Jean-Claude Jouanno (Président) - présent

LIGUE RHONE-ALPES DE TENNIS DE TABLE

Jean-Luc Guillot (Président) - présent

CREDIT MUTUEL

- Jean-Philippe Tatu (Responsable Marché des organismes à but non lucratif) excusé
- Christophe Cornet (Responsable Marché des organismes à but non lucratif) présent

SAS DAUPHIN TT (BUTTERFLY)

Charles Coursac - excusé



ORDRE DU JOUR

18h30 >> Accueil des participants

19h00 >> Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation du nouveau mode de gouvernance
- Approbation des statuts modifiés

19h20 >> Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du procès verbal de l'A.G. du 22 juin 2015
- Rapport moral de la Présidente
- Bilan d'activité 2015/2016
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire vérificateur
- Approbation du bilan financier 2014/2015
- Approbation du bilan financier 2015/2016
- Présentation du projet d'olympiade 2016/2020
- Vote du budget prévisionnel 2016/2017
- Élections
- Approbation du Règlement Intérieur
- Remise des trophées « Challenge Progress' Clubs »
- Questions diverses

21h00 >> Mot du Président du TT Chazay d'Azergues

21h15 >> Clôture de l'Assemblée Générale et pot de l'amitié!

Ouverture de séance à 19h00 par Eric Appelgren, Secrétaire Général Eric annonce l'ordre du jour, remercie les invités et es présidents de clubs.

Une minute de silence est respectée en hommage aux disparus :







Eliane Breysse, Secrétaire Adjointe du Comité, fait lecture du message adressé par Christian Palierne, Président de la FFTT à l'assemblée.

Discours d'accueil de **Madame Pascale BAY**, Conseillère départementale et 2^{ème} adjointe de Chazay d'Azergues. Mme BAY remercie le comité d'avoir choisi Chazay d'Azergues et souhaite une bonne Assemblée Générale aux participants.

En préambule, Karine Girod, Présidente, expose les principaux sujets de l'AG mixte : le vote des nouveaux statuts et les élections.

Elle rappelle que depuis deux ans, elle communique à propos de la fin de son mandat et sur la nécessité de susciter des vocations de bénévoles, à chacun de ses déplacements dans les clubs, les réunions, les compétitions...

A l'issue des ateliers menés cet été, Emile Chevalier a fait part à Karine Girod de son souhait de reprendre le flambeau au sein du Comité, en tant que Président. Emile Chevalier travaille avec le bureau depuis 2011, avec notamment la préparation du Top 12, les Championnats de France en 2014, puis l'administration du Comité.



En l'absence de nouveaux volontaires, Karine Girod s'est mise en recherche de nouveaux bénévoles. Ceux-ci ont été choisis en fonction de leurs idées et de leur façon de les mettre en œuvre au quotidien, dans leur club. Ces personnes ont une approche positive et fondée sur le travail collectif.

Depuis une seconde liste a candidaté, ce qui démontre de la dynamique qui anime le département au niveau du Tennis de Table. Karine Girod se présente en tête de liste, mais précise que c'est afin d'accompagner son successeur sur quelques mois pour la reprise de l'activité, les dossiers et afin le présenter aux partenaires du Comité.

Au cours de ces 7 années de mandat, Karine Girod évoque le bon accueil qui lui a toujours été réservé au sein des clubs et le partage, qu'il s'agisse de réussites, comme de difficultés. C'est grâce à ces échanges que les élus ont pu proposer la mise en place d'actions, certes peut être pas toujours parfaites, mais qui ont été menées en toute honnêteté, intégrité et en veillant au respect de l'équité.

Le respect de ces valeurs n'est aujourd'hui pas suffisant. En effet, le Comité étant une véritable entreprise, avec 400 k€ de budget, sa gouvernance fait appel à des compétences multiples : managériales, juridiques, comptables, informatiques, ce qui demande de la disponibilité et un cadre organisationnel compatible avec les exigences d'une société et des collectivités qui évoluent sans cesse et à un rythme soutenu. Le cadre actuel ne permet plus d'agir en préservant les intérêts personnels. En effet, les fonctions de dirigeant engagent la responsabilité personnelle, notamment sur ces deux mandats, les aspects liés au social, les actions en justice (ex : pénal, avec des cas de pédophilie). C'est une lourde responsabilité qu'il convient de partager avec des personnes que l'on connaît. Aussi, la force du scrutin de liste réside-t-elle dans le collectif, dans la solidarité de cet engagement formé en connaissance de cause (compétences, capacités à s'engager).

Karine Girod précise aux présidents de clubs qu'il leur appartient de choisir l'équipe dirigeante, mais aussi de choisir les outils dont ils vont doter le Comité pour que les missions soient réalisées dans les meilleures conditions.

Karine Girod précise qu'il s'agit de sa dernière Assemblée Générale en tant que Présidente et remercie les Présidents de clubs pour la confiance dont ils ont fait preuve à son égard.

Déroulé de l'Assemblée Générale Mixte

Eric Appelgren, ouvre officiellement l'Assemblée Générale Mixte et rappelle que seuls les Présidents de club ou leur représentant peuvent intervenir.

Les conditions de quorum sont atteintes (50% des clubs et des voix pour l'AGO et 2/3 pour l'AGE).

| | Nombre d'adhérents | Nombre de présents |
|-----------|-----------------------|-----------------------|
| Clubs | 72 | 53 |
| Suffrages | 254 | 196 |



I) ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE5

- 1. Présentation du nouveau mode de gouvernance5
- 2. Votes d'approbation des statuts7

II) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE9

- 1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 20159
- 2. Rapport moral de la Présidente9
- 3. Bilan d'activité9
 - a) 2015-20169
 - b) Bilan de l'olympiade 2012-2016 :11

4. Rapports et bilans financiers12

- a) Rapports financiers 2015 et 201612
- b) Rapport du Commissaire vérificateur13
- c) Vote d'approbation n°4 du bilan financier 2014/1513
- d) Vote d'approbation n°5 du bilan financier 2015/1613

5. Présentation des projets d'olympiade14

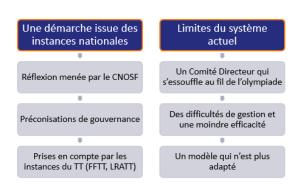
- a) Projet de la liste A14
- c) Projet de la liste B15
- 6. Budget prévisionnel 2016-201716
- 7. Elections17
- 8. Approbation du règlement intérieur17
- 9. Remise des trophées « Challenge Progress' Club »17
- 10. Questions diverses17
- 11. Discours18

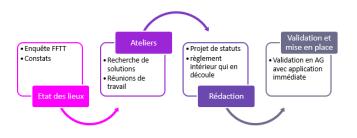


Assemblée Générale Extraordinaire I)

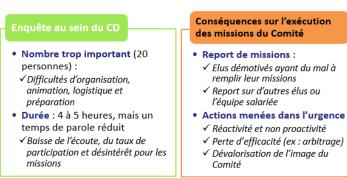
Présentation du nouveau mode de gouvernance

Présentation de Cédric Rousset, Vice-Président



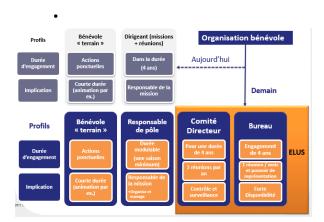


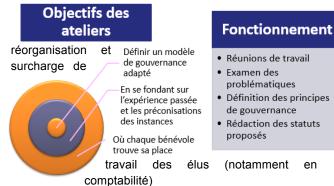
- réflexion nationale des instances et d'un constat des limites du système actuel.
- Les origines du projet : elles viennent à la fois d'une La méthodologie utilisée : 4 temps. NB : au cours des ateliers de travail, des représentants des deux listes étaient présents (liste disponible sur demande).



commission sportive, trésorier, arbitrage + 3 autres :

 Etat des lieux Enquête: déperdition d'élus,

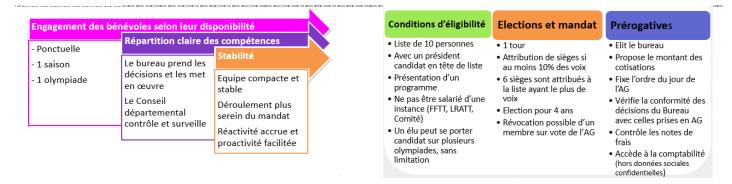




- Objectifs : tout le monde n'a pas les mêmes disponibilités, souhaits et compétences, mais doit trouver sa place.
- Qu'est-ce qui va changer : travail par strates, qui a permis de définir différents profils, avec des durées d'engagement différentes. L'idée est que chacun s'engage selon le temps pour lequel il s'estime disponible, sur une saison par exemple.
- Actions ponctuelles = ex Euro 2016. Responsable de pôle : exemple Roland Winckel sur le championnat par équipes semaine, qui revêt une importance capitale. Au niveau du Comité Directeur, la durée reste de 4 ans, avec 3 réunions par an. Il a un rôle de contrôle et de surveillance. En ce qui concerne le bureau, il est plus resserré et revêt un engagement lourd, avec une réunion par mois et un pouvoir de représentation (ex : gala du CDOS).



PROCES VERBAL – Assemblée Générale du 10/10/2016 - page 6



- Les avantages : chacun s'engage en toute connaissance de cause. La répartition des responsabilités est claire et définie pour tout le monde.
- Les prérogatives et obligations du Comité Directeur : fondées sur ce que les fédérations imposent. Chaque liste aura la possibilité de s'exprimer dans un second temps durant l'AGO. La révocation d'un membre sur vote de l'AG, peut intervenir en cas de circonstances particulièrement graves. Les données sociales confidentielles concernent les salariés du Comité.
- Questions et remarques du Club de Saint-Pierre TT, formulées en amont de l'AG :
 - Pourquoi la concertation et l'ouverture ont-elles été abandonnées précipitamment ?
 - Réponse : la concertation a été annoncée sur un PV au mois de mai 2016. Il y a eu des contraintes de communication objectives qui font que tout n'a pas été parfait, mais chacun a été averti, par ce PV, qu'il était le bienvenu pour travailler sur ces réformes et qu'il n'y avait aucune ambition de cacher quoi que ce soit.
 - Risque d'un vide juridique lié à la réforme de la gouvernance : n'était-il pas plus sage de faire voter cette réforme lors de l'élection suivante ?
 - Réponse: traditionnellement, l'AG a lieu en juin et a été exceptionnellement reportée en septembre. Le délai de convocation a certes été court et laissait craindre la possibilité d'un problème juridique potentiel, c'est pourquoi l'AG a été de nouveau reculée, ceci aussi afin de laisser le temps à d'autres listes de se constituer. Un recul du vote de la réforme de la gouvernance à la saison suivante, aurait aussi impliqué un décalage d'un an concernant le chantier de l'olympiade et les élus du Comité n'ont pas jugé cela souhaitable.
- Intervention de Marc Hatchadourian : Eric Appelgren rappelle, comme il l'a précisé en début de séance, que seuls les Présidents de clubs ou leurs représentants munis d'une délégation de pouvoir, peuvent intervenir.
- Question de Dragan Stamenkovic, Président du Club ALC Vénissieux : « Je voulais simplement revenir sur un point de la réforme : autant il y a des excellentes choses et je suis bien d'accord qu'il faut réformer le Comité, en revanche, il y a un aspect assez restrictif qui ressort globalement de la réforme, et notamment au niveau du nombre de personnes qui vont siéger à la fois au Bureau et au Conseil Départemental, et je voulais savoir ce que vous pensiez du fait d'avoir quatre personnes issues de la liste gagnante qui vont siéger au bureau et ensuite 6 personnes qui vont siéger au Conseil Départemental et dans ces six personnes il y aura également des personnes de la liste gagnante. Donc, si on fait le calcul, en principe, si je compte bien, ça ferait 4 plus un au minimum, la majorité serait déjà actée. Je voulais savoir si cet aspect-là, posait pas un problème ».
 - Réponse de Cédric Rousset: Pour faire clair, il y a plein de fédérations et de ligues, dans d'autres Comités et autres disciplines qui fonctionnent avec le système de liste bloquée, c'est un système peu démocratique où la liste qui arrive en tête prend tout. Juridiquement, on peut le faire. Nous, cela ne nous a jamais effleuré. Effectivement, très clairement et sans préjuger aucunement des résultats de ce soir, la liste qui arrive en tête aura les membres du bureau. Cela paraît logique.
 - Intervention de Dragan Stamenkovic : mais en avoir déjà la moitié, c'est assez restrictif, si justement il devait y avoir une liste en place et avoir un contrepoids.



- Réponse de Cédric Rousset : en fait, on adopte un système qui est un peu celui des municipales : si vous voulez que la liste qui arrive en tête ait les moyens de fonctionner, il faut qu'elle ait la majorité. Par contre, le contrepoids, il est assuré par le fait que toute liste qui obtient 10% est représentée au Comité Directeur.
- Intervention de Dragan Stamenkovic : elle est représentée sans un réel pouvoir de décision.
- Réponse de Cédric Rousset : le pouvoir de décision au sein du Comité Directeur est proportionnel. Si vous avez 3 représentants sur 10, vous aurez 3 voix sur 10. Si dans votre esprit, le pouvoir, c'est de peser la moitié si vous êtes derrière ou que l'on est derrière, ce n'est évidemment pas possible.
- Intervention de Dragan Stamenkovic : c'est simplement pour avoir un vrai contrepouvoir dans une liste. Là, du coup, concrètement, il y a 4 personnes sur une liste de cinq, cinq étant la moyenne sur 10 personnes, qui vont forcément avoir le pouvoir et le droit de gouvernance par la suite.
- Réponse de Cédric Rousset : oui et cela est la garantie que la liste qui est arrivée en tête et dont le programme a été choisi par les électeurs, puisse faire vivre ce programme. C'est quelque chose que l'on assume.
- Intervention de Dragan Stamenkovic : il y a aussi une différence par rapport aux anciens statuts : quelqu'un qui voudrait s'impliquer nominativement dans la vie du Comité, il aurait beaucoup moins de chance d'être élu au bureau que sous cette réforme.
- Réponse de Cédric Rousset : effectivement, à 10, il y a moins de chance d'être élu qu'à 20. Mais on a fait ce choix car sur la dernière olympiade on est parti à 20 et on a fini à 6. Il aurait été préférable d'être 10 au départ et 10 à l'arrivée. Toutefois, je ne porte aucun jugement et ai bien à l'esprit que chacun est bénévole.
- o Intervention de Dragan Stamenkovic : 10 personnes, c'est un peu trop restrictif, à mon sens. Je voudrais rajouter juste une chose : la Fédération n'impose pas ce système.
- o Réponse de Cédric Rousset : je ne crois pas avoir dit que la Fédération l'imposait.
- Dragan Stamenkovic : Juste avant, si.
- o Cédric Rousset : Non, mais j'ai dû être maladroit.
- Dragan Stamenkovic : J'ai mal compris.
- Eric Appelgren demande à l'Assemblée s'il y a d'autres questions. Personne ne se manifeste. Il décide donc de passer aux votes relatifs à l'approbation des statuts.

2. Votes d'approbation des statuts

- Eric Appelgren procède à la lecture de l'article 18 dans son intégralité. Il précise que cette partie n'est pas indispensable au fonctionnement des statuts, mais qu'il évite d'être à la fois juge et partie. Il est précisé également que les instances pongistes signifient: fédération, ligue et clubs et que l'article n'exclut que les Présidents. Donc, un Président de club ne peut pas être élu au bureau, parce qu'il est difficile d'être un Président impliqué tous les jours dans son club et en même temps supporter la charge de la Présidence ou d'élu au bureau du Comité.
- Karine Girod ajoute que l'article a été ajouté pour protéger le Comité et montrer à quel point la charge est lourde. Cet article a suscité beaucoup de remontées négatives de la part du terrain et les présidents de clubs ont largement fait remarquer que souvent les personnes les plus impliquées ont des postes multiples que ce soit dans les clubs ou bien les instances. Donc l'objectif du Comité était de montrer la difficulté d'ambitionner les deux. Si les Présidents pensent que cette mesure est inutile, il suffit de ne pas l'approuver.
- Afin d'illustrer d'un exemple le pourquoi de cet article, Cédric Rousset rappelle que les deux responsables qui ont quitté le Bureau et le Comité Directeur en cours de mandat, étaient deux Présidents de Clubs.
- Eric Appelgren propose de passer au vote à main levée de l'article 18. Il est alors demandé, si ce ne doit pas être un vote à bulletin secret. Eric Appelgren précise que ce vote n'est pas nominatif, donc le vote à bulletin secret ne revêt pas de caractère obligatoire, mais demande toutefois à l'Assemblée si des personnes s'opposent à un vote à main levée. Personne ne s'opposant à un vote à main levée, il reprend le vote.



Vote d'approbation n°1 – Article 18 des statuts sur les incompatibilités

Non: 3 clubs soit 12 voix (CO St Fons, Frat Oullins, Charréard Vénissieux)

Abstention: 2 clubs, soit 7 voix (Champagne TT, FR Souzy)

Oui: 48 clubs soit 177 voix

L'article 18 est adopté à la majorité des 2/3 des présents

- Cédric Rousset rappelle que les statuts sont adoptés s'ils sont approuvés par 66% des présents, que le nombre de voix attribuées aux différents clubs est fonction de leur taille (nombre de licenciés), ce que le dépouillement prend en compte et demande si tous les Présidents de clubs ou leurs représentants ont bien émargé.
- Dragan Stamenkovic souhaiterait avoir l'opinion de M. Jean-Claude Jouanno, Président du CDOS, à propos de la réforme des statuts.

La parole est donc donnée à M. Jouanno : « Merci Madame la Présidente. Le CNOSF, dont je suis le représentant, va déjà invalider des choses qui sont votées ce soir, parce que là, ça fait deux ans que l'on travaille sur de nouveaux statuts qui vont être imposés à toutes les Fédérations. Il y a quelques remarques à faire sur plusieurs sujets. Je ne suis pas juriste, mais je suis un peu surpris de cette méthode, parce que les statuts, c'est quelque chose d'important. L'équipe en place est courageuse de dire qu'il faut clarifier la situation, mais là, elle n'est pas claire du tout. Là, je suis mal à l'aise de représenter le Comité Olympique ce soir, parce que quand je vois que l'on ne limite pas les mandats alors qu'à nous, on demande de limiter les mandats, quand je vois une réforme des statuts, que je comprends bien la nécessité de le faire, mais avec une application immédiate, quand je vois des statuts non votés à bulletin secret mais par main levée, ça me gêne. Ce n'est pas parce que c'est le tennis de table. Je serais à une autre assemblée générale, je serais autant gêné. Je suis surpris, je découvre, mais je me dis, c'est quand même des grands moments de réforme, et faire des votes aussi rapides, ça me laisse perplexe. Maintenant vous avez des conseils juridiques qui vous ont dit de le faire ou de pas le faire, mais sachez que les décisions seront prises le 16 décembre au Comité Olympique et Sportif, deux ans qu'on en parle, sur le mode de gouvernance. Une chose sur laquelle, nous on sera pas d'accord, c'est que c'est le Comité Directeur qui est élu par l'Assemblée Générale et c'est le Comité Directeur qui doit avoir le pouvoir et non pas avoir un Bureau qui est plus fort que le Comité Directeur, cela étant, c'est vous l'Assemblée Générale qui est décisionnaire et c'est votre vote qui fait ou non que les statuts doivent être approuvés ou pas. Merci ».

• Karine Girod remercie M. Jouanno et souligne son courage quant au fait d'être venu puisque sur la réforme des statuts et plus particulièrement les attributions du bureau, il s'agit de la copie conforme des statuts du CNOSF, instance nationale du Comité Olympique. Elle précise également, pour parler en toute transparence, comme il a toujours été fait, et pour permettre à l'Assemblée de mieux comprendre la situation, que le positionnement de Jean-Claude Jouanno lui a donné envie de rejoindre le mouvement sportif olympique et de se présenter à l'élection en mars 2017.

Vote d'approbation n°2 – Approbation des nouveaux statuts

Oui: 41 clubs soit 146 voix

Non: 12 clubs soit 50 voix (CO St Fons, Frat Oullins, Charreard Vénissieux, ACEL Couzon, Quincieux TT, TT St Genis Laval, ES Genas Azieu, AF Craponne, ASUL Lyon 8°, CP Pusignan, Club Rhône-Alpes TT, Val d'Ozon TT)

Abstention: 0

Les statuts sont adoptés à la majorité des 2/3

• Eric Appelgren clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire.



II) Assemblée Générale Ordinaire

• En introduction, Eric Appelgren précise que le report de l'AGO de juin à septembre, a permis de rattraper une année d'exercice, c'est-à-dire qu'au mois de juin on devait se prononcer sur les comptes 2014/15. Ce soir l'assemblée va également se prononcer sur les comptes 2015/16. Il n'y aura donc, en juin 2017, pas de présentation des comptes arrêtés au 30 juin. L'expert-comptable expliquera pourquoi les comptes doivent être arrêtés dans les 6 mois de la fin de l'exercice.

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015

- Téléchargeable via le lien suivant :
 - http://www.rhonelyontt.com/le_comite/pdf/ag/pv_ag_150622_tennis-table-comite-rhonelyon.pdf

Vote d'approbation n°3 – Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015

Oui: 53 clubs soit 254 voix

Non:0

Abstention: 0

Le pv est approuvé à l'unanimité

2. Rapport moral de la Présidente

• La Présidente précise que le rapport moral a été présenté en préambule.

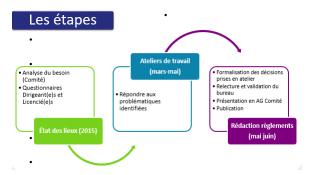
3. Bilan d'activité

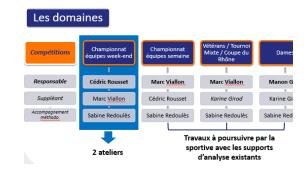
a) 2015-2016

Présenté par Sabine Redoulès, chargée de projets.

La saison s'est organisée autour de 3 chantiers : la poursuite de la réforme des compétitions, la mise en place d'un cursus de formation pour les Dirigeants et l'événementiel.

• La refonte des compétitions : poursuite de la refonte sur la même méthodologie de gestion de projet que pour les catégroies jeunes, sur des compétitions identifiées sur la saison 2015-16, avec un élu responsable pour chacune.







• Seuls les ateliers championnat par équipe week-end ont pu être menés à bien. Les autres, qui ont fait l'objet d'une préparation, seront menés par la Commission sportive, avec les supports d'analyse existants.



Le compte-rendu des ateliers championnats par équipes week-end est disponible sur le site du Comité. Merci à tous les participants pour leur disponibilité et leur implication.

• Formation dirigeants: initiée en 2015 et mise en place en 2016, avec le concours de nos partenaires, qui ont mis les ressources gratuitement à la disposition du Comité, ce qui permet d'offrir des sessions de qualité à moindre coût pour les clubs.



- . Ouverte à tous les licenciés, élus, joueurs, éducateurs
- . Participation déclinante au fur et à mesure des sessions, malgré les souhaits exprimés par les clubs.
- . Les sessions reprendront en 2017, après une étude des causes de cette participation modeste.

· Animations et événementiels : 3 types d'événements, à destination du grand public ou des licenciés.



- o <u>Labellisation du projet « Tous Prêts! » Euro 2016</u>: Outre une subvention CNDS et l'attribution de places pour un match de l'Euro, elle a permis de faire connaître notre discipline dans de nouveaux quartiers et de créer des liens forts avec le tissu associatif local. Les animations ont également engendré une demande du jeune public. Aussi un projet de section conjointe est en création avec la Maison pour Tous du 3^{ème} arrondissement en partenariat avec le club de Gerland, qui s'est fortement impliqué dans ces actions. De plus, les actions vont être pérennisées et transposées à d'autres zones du département et de la métropole.
- o <u>FanZone</u>: visibilité exceptionnelle pour la discipline. Consolidation des liens avec l'UNSS et fort succès populaire remarqué par la ville de Lyon et les organisateurs.
- <u>Coulisses du haut niveau</u>: événement partenaire. Succès mitigé, malgré la communication (emailing, posts Facebook, site internet, distribution de prospectus, attribution de places gratuites aux éducateurs, tirage au sort de places gratuites lors des différents championnats). Des joueurs satisfaits des conditions d'accueil. Retour d'expérience à réaliser avec les partenaires.
 - Merci à tous les bénévoles qui ont pris part à ces animations.



b) Bilan de l'olympiade 2012-2016

Présenté par Karine Girod, Présidente

Rappel des orientations et des engagements pris en 2012 et résultats sur les 4 domaines d'intervention.



- En 2012, la Ligue et le Comité n'étaient pas dans les règlements fédéraux en ce qui concerne la licence promotionnelle vs licence traditionnelle. Corrigé.
- Mise en place des licences événementielles et tournoi. Des exemplaires sont disponibles sur demande au Comité.

Compétitions

Championnat par équipes week-end

 Nouvelle formule et uniformisation : étude incidence, mise en œuvre. analyse

Critérium fédéral

- Réflexion sur les formules
- Réflexion sur l'organisation

Réflexion engagée

Championnat par équipes jeunes

 Problème des licences promotionnelles en championnat



Développement et animation



- Une organisation internationale
- Compétitions: les refontes ont été menées, mais un travail est encore nécessaire concernant le Critérium Fédéral.
- Développement et animation :
 - <u>Pratique féminine</u>: pas de clé à disposition pour développer la pratique, aussi, dans un premier temps, le Comité a décidé de dédier des élues pour démarrer ces actions, notamment Manon Gery qui a essayé de mettre en place des actions, telles que le Tie-break des Copines, événement partagé avec le Tennis, avec le double objectif de faire connaître la pratique et de s'inspirer de ce type de méthodes pour attirer de nouvelles licenciées.
 - <u>Clubs éloignés</u>: implication dans la zone rurale, notamment sur l'entraînement et les stages, avec comme double objectif d'essayer de repeupler la zone et attirer des entraîneurs pour que les clubs de ces zones soient moins dépendants du Comité. Toutefois la discipline continue de souffrir d'un manque d'entraîneurs professionnels.
 - o Essai de la mise en place d'une section sportive qui n'a pu être pérennisée.
 - Organisations: souhait d'avoir de la visibilité. Revue à la baisse au niveau des organisation internationales pour des raisons budgétaires, mais la visibilité de la discipline a tout de même été assurée, grâce aux animations, telles que la Fan Zone sur l'Euro 2016 de football.

• Elus • Tenue pour améliorer la visibilité 50 ans du Comité • Animations sur toute l'année

50 ans du Comité: les ambitions ont été revues à la baisse pour des raisons budgétaires et l'investissement dans des actions n'a pas semblé prioritaire, ni pour les clubs, ni pour le Comité. Les actions se sont concentrées autour de la communication et des personnes qui ont construit le Comité. Le plan de communication n'a pu être déployé dans son intégralité, suite au départ de Salony Guèbre, chargée de communication du Comité et dont le remplacement interviendra dans les prochaines semaines à l'issue de l'AG.



4. Rapports et bilans financiers

• Comme le prévoit le règlement intérieur, le Comité a fait appel à un expert-comptable, à la fois pour palier l'absence effective de trésorier pendant plusieurs mois et pour présenter à nos partenaires publics des comptes certifiés. Cela passe par une revue des comptes, en relais au travail effectué par Karine Girod. L'expert-comptable assure également l'établissement des bulletins de salaire des salariés du Comité.

a) Rapports financiers 2015 et 2016

Présenté par Pierre Karpel, Expert-Comptable

- Compte de résultats : Ce document présente les ressources et charges de l'Association. Il met en évidence les trois types de ressources dont bénéficie l'association, à savoir les ventes de licences, la vente des championnats, compétitions et stages, et les subventions. Il ne s'agit pas de produits purs, puisqu'une bonne partie des ventes de licences et criterium, est facturée par la Ligue au comité. Baisse de l'ordre de 9 000 € de marge entre la saison 2014/15 et 2015/16, sur ces produits, tout en ayant des ventes de licences assez similaires.
 - o Légère progression des ressources pour les championnats et stages. Pour les subventions, la partie territoriale compte pour 2/3. A cela s'ajoute le partenariat avec le Crédit Mutuel de 3 k€/an.
 - o Frais généraux, réduction de 5 k€ sur la saison 2015/16 par rapport à 2014/15. Salaires, traitements et charges sociales, réduction également. Concernant le contrôle de l'URSAFF, il donne lieu à un reversement d'environ 800€ et un satisfecit sur la gestion sociale.
 - Amortissement et provisions: montants également en baisse. Le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre pour l'exercice 2015/16, contrairement à l'exercice 2014/15, où la perte se montait à 18 150€, avec des ressources moindres, des frais de fonctionnement plus importants et une masse salariale légèrement supérieure.
 - Résultat financier : ressources (cumul de bénéfices dégagés au cours des années antérieures) qui sont placées et génèrent un peu de produits financiers.
 - Produits et charges exceptionnels: pénalités facturées par la Ligue et refacturées aux clubs. La perte constatée sur 2014/15 a été résorbée sur 2015/16 et le résultat est positif.
 - Résultat des exercices : perte de près de 20k€ sur 2014/15 et bénéfice de 5k€ sur 2015/16.
 - Deux lignes ont été ajoutées à ce compte de résultat pour la saison 2015/16 : évaluation du bénévolat dans le bon fonctionnement de l'association (90k€) et la mise à disposition de biens pour le compte de l'association, rubrique qui a été rendu obligatoire. Par mise à disposition de biens, il s'agit essentiellement des locaux utilisés par le Comité (42k€). Si le Comité avait dû assumer ces deux types de charges, cela aurait considérablement impacté le résultat.
- **Bilan**: c'est une vision patrimoniale de l'association, avec l'actif représentant ce qu'elle détient et ses créances et le passif, ce qu'elle doit aux différents tiers.
 - ⊙ Bilan actif : premières lignes dédiées aux immobilisations, soit les investissements. Ces investissement donnent lieu à des amortissements. Les immobilisations sont quasiment amorties à l'issue de l'exercice 2015/16. Stock : papiers et matériels dédiés aux clubs (2k€). Trésorerie placée : 26,6k€ sur les deux exercices. Disponibilités : compte bancaire : 59k€.
 - ⊙ Bilan passif : fonds associatifs sans droit de reprise (résultats bénéficiaires des années antérieures) de 74k€
 en 2014/15 est passée à 54k€ en 2015/16 pour pallier à la perte de la saison précédente. Une association n'a pas vocation à gagner de l'argent et la réserve a vocation à mener une action sur les exercices suivants.



Fonds propres : réserves + résultats : + 5k€ entre 2014/15 et 2015/16. La provision pour risque de 3k€, fait référence à une problématique lié à un salarié, susceptible d'engager une procédure à l'encontre du Comité. Concours bancaire : provision pour d'éventuelles charges financières. Avances et acomptes reçus sur commandes : encours fournisseurs et stages d'été, dette éteinte, une fois les stages payés. Dette fournisseurs 10k€, encours normal. Dettes sociales : charges sociales trimestrielles à verser. Produit constaté d'avance : subvention qui court après le 31 mai 2016.

· Questions:

<u>A-t-on le droit de placer de l'argent ?</u> oui si le Comité ne le place pas en bourse en prenant des risques inconsidérés. Il s'agit ici de comptes à termes ou des parts sociales du Crédit Mutuel, avec une prise de risque proche de 0.

<u>Ligne charge exceptionnelle ?</u> pénalités facturées par la Ligue (défaut de présence aux AG, par exemple) et refacturées auprès des clubs. Le Comité ne peut se prononcer sur l'utilisation qui est faite de ces fonds, puisqu'il ne fait que facturer et reverser l'intégralité des sommes perçues à la Ligue.

a) Rapport du Commissaire vérificateur

- par Gilbert Chaverot. RAPPORT NON EFFECTUE
- Eric Appelgren précise que les comptes sont présentés et certifiés par un Expert-Comptable inscrit à l'ordre.

b) Vote d'approbation n°4 du bilan financier 2014/15

Vote d'approbation n°4

Oui: 50 clubs soit 183 voix

Non: 3 clubs soit 13 voix (Charreard Vénissieux, ASUL Lyon 8°, Club Rhône-Alpes TT)

Abstention: 0

Le bilan financier 2014/2015 est adopté à la majorité

c) Vote d'approbation n°5 du bilan financier 2015/16

Vote d'approbation n°5

Oui: 50 clubs soit 183 voix

Non: 3 clubs soit 13 voix (Charreard Vénissieux, ASUL Lyon 8°, Club Rhône-Alpes TT)

Abstention: 0

Le bilan financier 2015/2016 est adopté à la majorité



5. Présentation des projets d'olympiade

• La liste A est invitée à présenter son programme

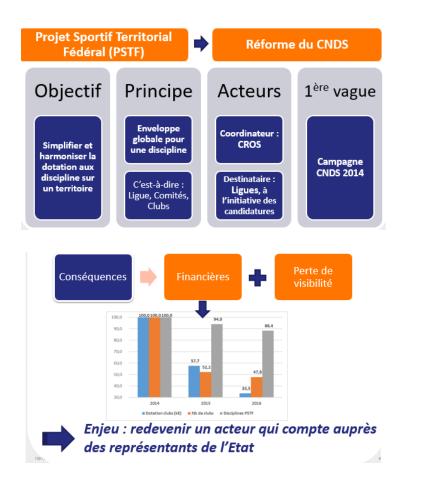
a) Projet de la liste A

- Par Vincent Trinquier
 - Le rapprochement entre le comité et ses clubs affiliés
 - Visites collectives au sein des clubs (visites physiques + audit des besoins)
 - o Interroger les clubs sur leurs réelles problématiques
 - o Développer l'attractivité du comité au sein des clubs «peu exposés»
 - o Nouer un lien fort avec tous les clubs (Petits comme grands)
 - o Recensement des AS collège
 - Ouverture des réunions, des décisions en pleine transparence
 - Compétitions sportives
 - o Allongement et réorganisation du planning du championnat
 - Souplesse d'organisation des rencontres pour les clubs
 - Gestion géographique des barrages et rencontres
 - Création d'un Top 12 Jeunes
 - Création d'un tournoi national de référence sur le département
 - o Ouverture des réunions, des décisions en toute transparence
 - Rapprochement des clubs Lyonnais autour de l'identité Lyon Tennis de Table
 - o Ancrage fort de l'arbitrage au sein des clubs
 - L'attractivité des clubs
 - o Implanter une culture numérique au sein des clubs
 - o Aide et formation autour de la gestion de l'image digitale des clubs
 - o Aide à la compréhension de la communication
 - Fournir les outils de communication pour les clubs
 - Favoriser le dynamisme des clubs
 - Plan d'actions sur les réseaux sociaux
 - o Développer l'image du comité à travers celle de ses clubs
 - o Favoriser les partenariats pour améliorer l'attractivité des clubs
 - Les pratiques alternatives
 - o Ultimate PING
 - Hardbat
 - PING Loisirs
 - Championnats aux règles différentes
 - Valorisation du PING Handisport
 - Valorisation du Sport Adapté
 - Sport en entreprise



c) Projet de la liste B

- i. Quels sont les enjeux principaux :
- par Karine Girod, Présidente
- Le siège social
 - Déménagement courant 2017 (?)
 - Loyer à prévoir : 8k€/an
- Le Projet Sportif Territorial Fédéral (PSTF)





ii. Le projet :

- par Emile Chevalier
- -> 3 axes : développer, moderniser et contrôler les coûts.

Développer



Moderniser:



Contrôler les coûts :



6. Budget prévisionnel 2016-2017

- Question de Dragan Stamenkovic, Président du Club ALC Vénissieux : la communication du budget prévisionnel est trop tardive pour que celui-ci soit étudié de façon sérieuse. Il est donc inapproprié de le soumettre au vote.
- Réponse de Cédric Rousset: C'est une remarque pertinente. L'explication vient de la livraison tardive des comptes de l'exercice précédent, sans qu'il y ait volonté de cacher quoi que ce soit, Cela étant dit, si des clubs souhaitent, légitimement, prendre le temps d'étudier le projet de budget et que l'on convoque une nouvelle AG, c'est tout à fait possible,



Vote d'approbation n°6

Oui: 50 clubs soit 183 voix

Non: 3 clubs soit 13 voix (Charreard Vénissieux, ASUL Lyon 8°, Club Rhône-Alpes TT)

Abstention: 0

Le budget prévisionnel 2016/17est adopté à la majorité

7. Elections

Eric Appelgren demande aux représentants des clubs de se munir du bulletin de vote contenu dans l'enveloppe qui lui a été remise lors de son arrivée. Il précise qu'il appellera chaque club dans l'ordre afin de procéder au vote. Il demande des volontaires pour gérer le scrutin. Marie-Christine RUSSIER (PLVPB) et Christian DUPONT (St Pierre TT) se proposent. Ils sont acceptés comme scrutateurs par l'unanimité de l'Assemblée.
 Eric Appelgren demande qu'un représentant de chaque liste assiste au vote afin d'en garantir le bon déroulement.
 Dragan STAMENKOVIC (Charreard Vénissieux) et Véronique PINEL (Brignais) contrôlent l'intégralité du scrutin.

• A la fin du scrutin, les scrutateurs procèdent au dépouillement sous le contrôle des représentants des listes. Ils appellent Eric Appelgren pour la proclamation des résultats.

Vote électif

Liste A: 82 voix, soit 42,93% Liste B: 109 voix, soit 57,07%

Nul: 5 voix

Eric Appelgren procède avec les scrutateurs au calcul de la répartition des sièges entre les listes et proclame la répartition des sièges.

2 sièges sont attribués à la liste A et 8 sièges à la liste B

8. Approbation du règlement intérieur

• Le vote est annulé. Le règlement intérieur sera présenté à la plus prochaine assemblée.

9. Remise des trophées « Challenge Progress' Club »

Par Sylvain Ferrière, Délégué Technique

| Classe 1 | VAL D'OZON (SERTT - 96) | |
|---------------------------|-----------------------------|--|
| Classe 2 | TTCA VILLEFRANCHE (73) | |
| Classe 3 • ECULLY TT (83) | | |
| Classe 4 | asse 4 · TTC AMPLEPUIS (31) | |

• Commentaires : Les trophées on été remis pendant le dépouillement des élections (point 7)

10. Questions diverses

Cette rubrique ne donne pas lieu à vote



11. Discours de Clôture

- En clôture, de l'AG, le Président du TT Chazay, Stéphane Bonamour du Tartre, remercie le Comité d'avoir choisi son club comme hôte de cette AG.
 - Il profite de l'occasion pour rendre hommage au grand monsieur du tennis de table qu'est Evariste Mortier, joueur de haut niveau et Président-fondateur de Chazay. Il lui remet une plaquette souvenir pour le remercier. Très ému, Evariste Mortier dit tout son plaisir d'être présent, et indique que cette plaquette revient au club pour tout ce que ce dernier lui a apporté dans sa vie pongiste.
- Monsieur Darges, Adjoint au Maire de Chazay remercie également le comité et dit tout son plaisir, au nom de la Municipalité de soutenir le TT Chazay depuis sa création.